97B293

"VENTECH"

Société anonyme au capital de 310 000 €

Siège social : PARIS (75007) – 5/7, Rue de Monttessuy

410 316 699 RCS PARIS

CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU
21 JANVIER 2005

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille cinq, le 21 janvier à 15 heures, le Conseil de Surveillance de la société "VENTECH", s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président, sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de deux membres du Directoire ;
- Nomination d'un nouveau membre du Directoire ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Examen de l'activité au cours du 4ème trimestre 2004 ;
- Revues de Portefeuille VENTECH I et VENTECH CAPITAL II ;
- Présentation du Budget 2005 de la société de gestion ;
- Questions diverses.

Au Tribunal de
Grande Paris
30 MAI 2005
97B37598

Assistent à la réunion, et, ont émargé le registre des présences :

- Monsieur Jean DUHAU, Président du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Pierre HERVE représentant la société NATEXIS PRIVATE EQUITY, Membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Jean-Louis DELVAUX, Membre du Conseil de Surveillance.

Absente, excusée :

- Madame Caroline JOUBIN, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance,

DEMISSION DE DEUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE

Monsieur le Président informe le Conseil de la démission de Messieurs Etienne COLAS et Philippe BOUISSOU de leurs fonctions de membres du Directoire.

Il rappelle les dispositions de l'article 12 des statuts dans lesquelles il est prévu qu'en cas de vacance d'un poste de membre du Directoire, il revient au Conseil de

Surveillance, soit de modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé, soit de pourvoir à la vacance.

Monsieur le Président propose au Conseil de fixer le nombre de membres du Directoire à quatre, et de nommer Monsieur Jean BOURCEREAU, actuellement membre de l'équipe de gestion de la société, en qualité de nouveau membre du Directoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, fixe à quatre le nombre de membres du Directoire de la société, et, nomme en conséquence Monsieur Jean BOURCEREAU, demeurant 30, Rue de la Grande Ceinture – 94100 SAINT MAUR DES FOSSES, en qualité de membre du Directoire, pour la durée du mandat du Directoire, soit jusqu'à la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

Monsieur le Président indique que le nouveau membre du Directoire a, dès avant ce jour, accepté le mandat qui pourrait lui être confié par le Conseil de Surveillance. Il a par ailleurs précisé qu'il ne faisait l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité à l'exercice de ses fonctions et qu'il n'est pas touché par la limite légale relative au cumul du nombre de mandats d'administrateur, de membre du Conseil de Surveillance, de Directeur Général, de membre du Directoire et de Directeur Général Unique de sociétés anonymes.

En tant que de besoin, le Conseil de Surveillance confirme que cette nomination est sans incidence sur le contrat de travail dont est titulaire Monsieur Jean BOURCEREAU.

En conséquence, la composition du Directoire sera désormais la suivante :

- Monsieur Alain CAFFI, membre et Président du Directoire ;
- Monsieur Eric HUET, membre et Directeur Général ;
- Monsieur Alain MAÏORE, membre ;
- Monsieur Jean BOURCEREAU, membre.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le Conseil de Surveillance délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes formalités légales.

Pour extrait certifié conforme